



ARRETE N° 46/2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le Code de la Route,
Vu la Déclaration Préalable n° 067 326 24 V 0017 pour la transformation d'un bassin existant en piscine,

CONSIDERANT :

- Les travaux prévus au n°28 rue des Acacias, dans le cadre de la Déclaration Préalable n° 067 326 24 V 0017, réalisés par l'entreprise Revelacio **du 19 juin au 31 août 2024**,
- Que dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de stationner des véhicules de chantier au droit du n°28 rue des Acacias,
- Que pour assurer la sécurité des usagers pendant ces travaux, il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement dans la rue des Acacias,

ARRETE

- Art. 1 :** L'entreprise Revelacio est autorisée à stationner du **mercredi 19 juin au samedi 31 août 2024 inclus**, sur la voie publique au droit du **n°28 rue des Acacias à Niederhausbergen**.
- Art. 2 :** La largeur de chaussée sera réduite à hauteur du chantier.
- Art. 3 :** Les piétons seront déviés en toute sécurité en périphérie de la zone de travaux dans un cheminement dûment balisé et protégé.
- Art. 4 :** La zone du chantier devra être balisée et comporter à ses extrémités une signalisation adéquate, visible de jour comme de nuit, de nature à éviter tout accident. Cette signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise en charge des travaux.
- Art. 5 :** L'entreprise Revelacio est tenue de veiller à la propreté de la voie publique et de procéder à son nettoyage chaque fois que cela s'avèrera nécessaire. Aucun dépôt de matériaux ne sera toléré sur la chaussée.
- Art. 6 :** Toute dégradation causée au domaine public sera réfectionnée par les services compétents, aux frais du détenteur de la présente autorisation.
- Art. 7 :** Le présent arrêté peut être contesté par un recours administratif ou contentieux dans un délai de 2 mois à partir de la publication du présent arrêté.
- Art. 8 :** Cet arrêté sera transmis pour copie à :
- Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers – Centre Ouest,
 - L'entreprise Revelacio de Vendenheim.

Fait à Niederhausbergen,
Le 18 juin 2024

Le Maire,



Jean Luc HERZOG